



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des affaires institutionnelles,
des naturalisations et de l'état civil SAINEC
Amt für institutionelle Angelegenheiten,
Einbürgerungen und Zivilstandswesen IAEZA

Office de l'état civil du canton de Fribourg
Zivilstandsamt des Kantons Freiburg

Formulaire pour l'ouverture d'un dossier de reconnaissance en paternité

Les conditions suivantes sont-elles remplies ?

- L'enfant n'a un lien de filiation qu'avec sa mère.
- La mère de l'enfant n'est pas mariée.
(Auquel cas son époux est légalement considéré comme étant le père de l'enfant (présomption de paternité))
- L'auteur de la demande de reconnaissance est le père biologique de l'enfant.
- Les parents de l'enfant ne sont pas mariés ensemble.
(Auquel cas le mari est légalement considéré comme étant le père de l'enfant et la reconnaissance n'est pas nécessaire.)
- L'auteur de la reconnaissance est capable de discernement.

Nous souhaitons être convoqués dans le bureau suivant *(Cochez ce qui convient, un seul choix possible) :*

- Bulle
- Châtel-Saint-Denis
- Estavayer-le-Lac
- Fribourg
- Morat
- Romont FR
- Tafers

Informations concernant la mère de l'enfant :

Nom de famille	
Nom de célibataire	
Prénom(s)	
Date de naissance (jj.mm.aaaa)	
Lieu et pays de naissance	
Lieu d'origine / Nationalité	
Adresse	
Code postal	
Localité	
Numéro de téléphone	
Adresse e-mail	

Etat civil (*cochez votre statut et complétez les champs liés*)

Célibataire

Veuve

Pays du mariage avec le défunt époux / union avec la défunte partenaire	
Pays du décès	

Divorcée / Partenariat enregistré dissout

Pays du mariage avec l'ex-époux / union avec l'ex-partenaire	
Pays du divorce / de dissolution du partenariat enregistré	

Informations concernant le père de l'enfant :

Nom de famille	
Nom de célibataire	
Prénom(s)	
Date de naissance (jj.mm.aaaa)	
Lieu et pays de naissance	
Lieu d'origine / Nationalité	
Adresse	
Code postal	
Localité	
Numéro de téléphone	
Adresse e-mail	

Etat civil (*cochez votre statut et complétez les champs liés*)

Célibataire

Veuf

Pays du mariage avec la défunte épouse / union avec le défunt partenaire	
Pays du décès	

Divorcé / Partenariat enregistré dissout

Pays du mariage avec l'ex-épouse / union avec l'ex-partenaire	
Pays du divorce / de dissolution du partenariat enregistré	

Enfant(s) commun(s) (Cochez ce qui convient)

- Nous n'avons pas d'enfants en commun.
- Nous avons déjà un ou des enfants en commun.

Nom de famille	Prénom(s)	Lieu(x) et date(s) de naissance	Domicile légal

Informations concernant l'enfant à reconnaître :

(Uniquement pour une reconnaissance après la naissance)

Nom de famille	
Prénom(s)	
Date de naissance (jj.mm.aaaa)	
Lieu et pays de naissance	
Lieu d'origine / Nationalité	

A titre indicatif, nous vous invitons à préciser :

La date prévue de la naissance de votre enfant (en cas de reconnaissance prénatale) :

Les frais et les émoluments liés à la procédure devront être réglés à l'état civil, au moyen d'une carte bancaire, de TWINT ou en liquide, au moment des formalités.

L'officier-ère de l'état civil se chargera de vous transmettre la liste des documents requis pour l'ouverture de votre dossier. A réception de tous les documents originaux, l'officier-ère de l'état civil vous convoquera pour un rendez-vous en fonction des disponibilités du calendrier.

Documents à joindre au formulaire :

- Une copie d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) en cours de validité pour chacun des parents. (Les cartes d'identité doivent être photocopiées des 2 côtés.)